



**SARL RHÔNE ALPES ASSURANCES**

Monsieur, Madame,

Bonne nouvelle, nous avons en plus du contrat Capital Décès un nouveau produit à savoir la MUTUELLE SANTE qui j'espère vous apportera satisfaction.

Dans le cas où le produit vous intéresse, vous devrez nous fournir :

### **A FOURNIR**

- un RIB d'un compte chèque et non d'un livret A, sur lequel les prélèvements mensuels seront fait le 10 de chaque mois
- Copie de l'attestation SESAME Vitale (feuille de la sécurité sociale où sont inscrits les membres de votre famille).
- Pour les familles ne sont pris en considération que (ceux inscrits sur la carte du père ou de la mère), chaque enfant qui ne seront plus sous l'Attestation SESAME devra prendre son contrat individuel soit à 38.00€ soit 47.00€ par mois selon leur choix.+ 25€ dossier
- Remplir la demande d'adhésion, la signer, préciser l'option 1 ou 2, nous indiquer votre numéro de téléphone et la date à laquelle vous désirez que votre contrat démarre **Feuille I**
- Signer la demande de prélèvement en haut et en bas (prélèvement tout les 10 du mois) **Feuille II**
- Nous préciser quand s'arrête votre autre mutuelle pour que l'on puisse démarrer rapidement la notre et que vous ne vous retrouviez pas sans assurance. Sinon copie de l'ancienne mutuelle pour ceux qui en ont une, nous pourrons prendre à temps le relais.
- Remplir la **feuille III** vous devez la renvoyer à votre ancienne mutuelle 1 à 2 mois avant la fin de votre contrat actuelle, afin qu'il ne se renouvelle pas pour un an.

### **AVANTAGES**

- Carte tiers payant gratuit
- Aucun délai de carence n'est à appliquer
- Télétransmission NOEMIE (l'assuré n'a pas à envoyer la facture pour indemnisation)
- Aucune limite d'âge
- Pas de questionnaire de santé
- Tarif UNIFORME pour les cotisations « isolé et famille », sans incidence avec l'âge
- Une cotisation famille sans limite de personne pour les enfants qui sont inscrits sur l'attestation SESAME Vitale
- Pas de règlement immédiat puisque prélèvement le mois suivant. Lors du premier prélèvement il vous sera demandé **qu'une seule fois 25.00€ par contrat** (frais de dossier). Dans les 15 jours qui suivent l'inscription un échéancier détaillé pour l'année vous sera envoyé à votre domicile.

### **PRECISION**

Attendez de recevoir la carte tiers payant pour aller chez un médecin, car ce document valide votre contrat. Il se peut que le courrier s'égaré ou qu'il nous manque une information pour que nous puissions vous assurer, donc je vous prie de bien vouloir attendre d'être en possession de cette carte qui se trouvera en bas d'un courrier. Merci de votre compréhension.

Cordialement